

LES **MERCREDIS** DE TERREBONNE

Communiqué officiel en prévision de la première course du 3 juin 2020

La première course s'en vient très rapidement et nous tenons à vous partager certaines informations concernant la première course de la saison des Mercredis de Terrebonne.

- 1- **Nouveauté en 2020.** Les inscriptions se feront en ligne jusqu'à 16h le jour de la course. Aucune inscription sur place ne sera acceptée.

La décision a été prise en raison des circonstances actuelles concernant le COVID-19. Si vous n'êtes pas capable de vous inscrire en ligne, contactez notre service à la clientèle au 450 471-1933 poste 0.

- 2- L'utilisation d'un vélo de type "Cyclocross" est interdite lors de la série des Mercredis de Terrebonne.

- 3- L'utilisation de drone lors de la course est réservée aux professionnels et ils doivent se conformer au règlement UCI stipulant sur l'utilisation de drone lors d'événements.

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

TITRE 1 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SPORT CYCLISTE

Article 1.2.065

Sous réserve de restrictions plus strictes en vertu de la législation nationale, l'utilisation d'un drone est interdite au-dessus du parcours et à moins de 10 mètres du parcours. Par ailleurs, l'utilisateur veillera à s'assurer que l'utilisation du drone ne met à aucun moment en danger la sécurité des coureurs, des suiveurs et des spectateurs. (article introduit au 01.01.18)